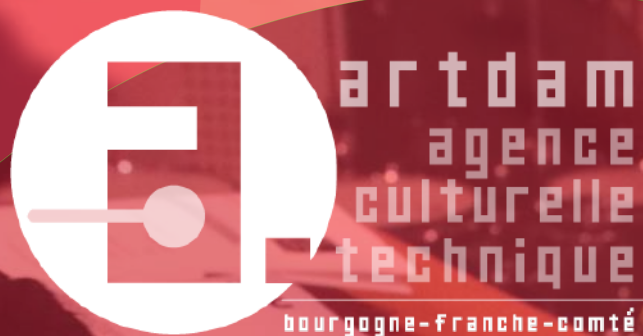




Votre guide d'accès aux formations ARTDAM

- SON
- ÉCLAIRAGE
- SCÉNOGRAPHIE
- RÉGIE DE SPECTACLE
- TECHNIQUE VOCALE
- AUDIOVISUEL & CINÉMA
- PRÉVENTION DES RISQUES
- INITIATIONS BÉNÉVOLES

www.artdam.fr

VOTRE FORMATION À L'ARTDAM

Infrastructures spécialisée dans l'accompagnement du spectacle vivant, l'Artdam possède les conditions matérielles idéales à l'ensemble des formations techniques proposés.

Une plateforme de création, une salle de formation, un studio d'enregistrement nous permettent d'accueillir au mieux les stagiaires.

Du matériel professionnel, scénique et audiovisuel, lié à la proximité de notre parc de location, vient compléter les différentes infrastructures afin de proposer un cadre et des moyens profitables à chaque stagiaires.



Certaines formations certifiantes, plus généralistes, nécessitent une mise en contexte plus spécifique pour laquelle nous sollicitons nos partenaires, afin de faire bénéficier les stagiaires des meilleures conditions d'accueil et de formation.

Notre équipe est constituée de techniciens et régisseurs spécialisés, formés et diplômés dans le domaine du pour lequel ils interviennent. Ceux-ci sont souvent très référencés et vous apportent une formation de grande qualité.

Complétant l'action de formation, différents supports pédagogiques sont remis aux stagiaires, sous format imprimé et dématérialisé.

Ceux-ci sont complétés par les documents d'accueil et d'information que nous fournissons.

Plus globalement encore, l'Artdam a été certifiée DataDock et Qualiopi

Nous nous engageons au quotidien dans une charte qualité précise.

Enfin, l'équipe de l'Artdam est particulièrement vigilante à l'accueil.

Soyez certain que tout au long de votre formation, nous serons à votre écoute afin que celle-ci réponde au mieux à vos attentes.

DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Inscriptions :

Pour votre inscription, nous vous ferons parvenir un devis et le programme complet de la formation, nécessaire à votre demande de prise en charge.

Avant le début de la formation, votre OPCO ou votre entreprise devront adresser à l'Artdam un accord de financement et vous en informer.

Avant la formation :

Une convocation vous sera adressée, précisant le lieu de la formation et ses horaires.

Vous recevrez également notre règlement intérieur et différentes informations pratiques.

Pendant la formation :

Les formations se déroulent en règle générale de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un ajustement est possible et sera évoqué le premier jour avec le formateur et l'ensemble des participants.

Le déroulé de la formation est sous la responsabilité du formateur ou de la formatrice.

Chaque formateur répond dans sa démarche à notre charte qualité. Il se doit de recenser vos attentes lors d'un tour de table de présentation.

Dans le même but, il vous sera demandé de compléter quotidiennement une grille d'auto-évaluation afin de constater votre progression durant le stage et de recenser les éventuelles difficultés rencontrées dans l'apprentissage.

Des documents pédagogiques, conçus comme des outils visant la mise en application des contenus dès votre retour dans votre environnement de travail, vous seront fournis.

RENSEIGNEMENTS

Une formation proposée dans notre catalogue vous intéresse ?

Vous avez besoin d'être conseillé pour votre parcours de formation ? Vous souhaitez en savoir plus ou vous inscrire ?

Contactez-nous :

03 80 67 08 69 ou formation@artdam.fr

Ce sera l'occasion de réaliser ensemble votre positionnement en vue de la formation concernée.

Après la formation :

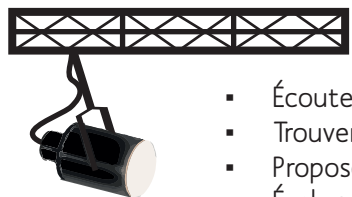
Nous portons une attention particulière à contrôler en permanence la qualité de nos prestations.

À l'issue de la formation, le formateur vous invite à remplir un questionnaire d'évaluation à "chaud". Nous vous remercions de le remplir avec le plus grand soin. L'analyse de vos retours permet de vérifier la conformité de réalisation de la formation en lien avec les objectifs et le programme de formations.

Il sert également à apprécier instantanément la qualité de l'animateur et des prestations annexes (accueil, supports de cours, ...).

Vous recevrez nominativement une attestation de formation ou votre certification à la fin de votre formation.

VOTRE PARCOURS SUR MESURE



Notre démarche :

- Écouter vos besoins
- Trouver des solutions et établir un programme de formation
- Proposer un cursus adapté et animé par un formateur qualifié
- Évaluer vos compétences et certifier vos acquis

L'Artdam est présente pour vous accompagner dans votre démarche de formation, que celle-ci soit individuelle ou collective.

Nous sommes à votre écoute afin d'établir ensemble le parcours le mieux adapté à vos besoins, en s'appuyant sur notre offre de formation mutualisée qui peut être personnalisée en tout ou partie.

Techniciens et régisseurs, nous pouvons vous proposer un programme correspondant à l'évolution de vos compétences, incluant des modules mutualisés et des stages individualisés.

Entreprises du spectacle vivant et de l'audiovisuel, nous pouvons adapter ensemble l'intégralité du contenu de votre propre formation mutualisée, afin de répondre aux besoins de vos collaborateurs.

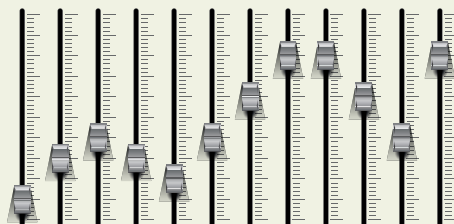
Ce programme sur-mesure peut répondre à un besoin spécifique ou non satisfait par notre catalogue, à un besoin de formation ou de certification sur de nouveaux équipements ou tout simplement à la nécessité de trouver une solution sur-mesure.

Il vous sera proposé des contenus de formation précis et pertinents mais également un suivi et une évaluation qui vous permettront de situer vos compétences ou de vous diriger vers d'autres besoins de formation. Dans votre intérêt, nous mobiliserons également le ou les formateurs les plus compétents pour répondre à vos besoins.

Enfin, pour toute demande mutualisée, nous étudierons la possibilité de localiser la formation sur votre site afin d'éviter les frais occasionnés par le déplacement.

À titre individuel, nous sommes à votre écoute afin de réaliser un diagnostic et un accompagnement de formation personnalisé.

À une échelle collective, nous sommes votre interlocuteur afin de répondre au mieux à vos besoins de formation mutualisés.



FINANCER VOTRE FORMATION

Quelle que soit votre situation professionnelle, des solutions de financement existent.

Pour les intermittents du spectacle :

Les stages que nous proposons peuvent être pris en charge via France Compétences et par l'intermédiaire de l'Afdas, OPCO (OPérateur de COmpétences) des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

Au fil de l'année 2019, la réforme de la formation se met en place et avec elle, les modalités précises de la nouvelle prise en charge de la formation.

Tout au long de cette année, nous serons donc particulièrement présents pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Pour des informations plus précises encore, notamment sur votre situation, n'hésitez pas à contacter la délégation régionale de l'Afdas dont vous dépendez.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, vous pouvez Joindre l'agence de Strasbourg au :

03 88 23 94 70

ou consulter le site de l'Afdas :

www.afdas.com

Pour les salariés en CDD ou en CDI :

Le financement du coût pédagogique peut être pris en charge via France Compétences, par l'intermédiaire de votre OPCO, ou directement via votre employeur ou votre collectivité.

Pour les demandeurs d'emploi :

Il est important de contacter votre conseiller ou votre conseillère Pôle Emploi et d'envisager ensemble votre parcours de formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Désignations :

L'Artdam désigne un organisme de formation professionnelle, dont Le siège social est situé au 7 rue du Professeur Louis Neel, 21600 LONGVJIC.

L' Artdam met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l' Artdam
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Nom de L'organisme pour Le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Nom de L'organisme s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre La société Nom de L'organisme , L'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent Lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de La TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de La prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de La prestation. Le client est tenu de fournir L'accord de financement Lors de L'inscription. Dans le cas où La société Nom de L'organisme ne reçoit pas la prise en charge de L'OPCO au 1er jour de la formation, L'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de Le faire au moins 10 jours calendaires avant Le jour et L'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à L'adresse Email de L'organisme .

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 10 jours avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 10 jours avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû. Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par L'OPCO.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à L'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Nom de L'organisme ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Un report à une date ultérieure sera alors proposé.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, L'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique ..), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans L'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de L'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et Libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Nom de l'organisme sont utiles pour le traitement de L'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi« informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles Le concernant.

La société Nom de l'organisme s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et L'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte Légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Nom de L'organisme et le client, la recherche d'une solution à L'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

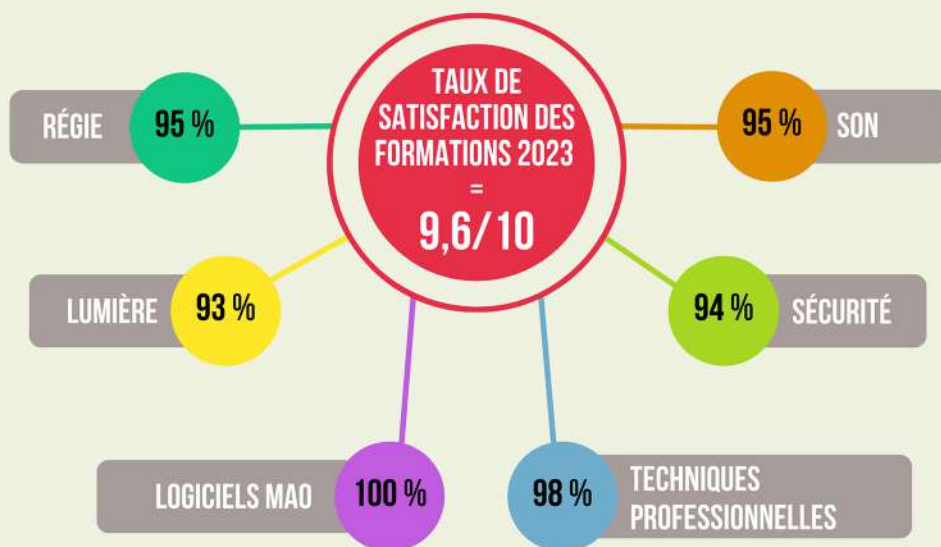
L'Artdam bénéficie d'une longue expérience, gage de qualité, dans le domaine des techniques du spectacle.

Impliquer les stagiaires dans leur formation, c'est aussi leur garantir pleine réussite dans leurs acquisitions.

Notre expertise se traduit ainsi par des taux de réussite performants.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ 2023

- **4077** heures de formations réalisées
- **134** stagiaires nous ont fait confiance
- **56** sessions de formations assurées
- **0** abandon



L'ARTDAM, C'EST AUSSI :



RESSOURCES
TECHNIQUES



PLATEAU DE
CRÉATION



STUDIO
D'ENREGISTREMENT



CULTURE &
TERRITOIRE



LYCÉENS & APPRENTIS
AU CINÉMA

Merci à nos nombreux partenaires.
Retrouvez-les sur notre site internet

